

CONVENTION POUR LA LOCATION DU PREAU DE
PUYMERLE
(commune d'Aussac-Vadalle)

Entre la Communauté de Communes Cœur de Charente,
Représentée par Monsieur Gérard LIOT, Maire d'Aussac-Vadalle d'une part,

Et Mme GRIMAUD Céline domiciliée 27, rue de Fraîche Bise 16560 AUSSAC-VADALLE d'autre part,

Il est arrêté ce qui suit :

Mme GRIMAUD Céline loue le préau de Puymérle les 21 et 22 juin 2025 et verse la somme de 60 €.

- Location du préau*:

- 30 € : associations ou habitants du territoire de la CDC Cœur de Charente,
- 100 € : associations ou habitants hors territoire de la CDC Cœur de Charente,
- utilisation du préau sans sanitaires : gratuité
- dépôt d'une caution de 1000 €.

Dans tous les cas une attestation d'assurance responsabilité civile est obligatoire.

Le montant de la location doit être versé à l'ordre du Trésor Public.

- Date et heure de la prise en charge : 20 juin 2025 à 08h30
- Date et heure de la remise à disposition de la CDC : 23 juin 2025 à 08h30
- Objet de la location : cousinade – env. 40 personnes

Fait à Aussac-Vadalle, le 03 mars 2025.

Je reconnais avoir été informé par la mairie, que le présent contrat est conclu pour un usage paisible du site et uniquement pour l'objet et le nombre de participants déclarés.

Toute autre utilisation annulant le présent contrat.

Le maire m'a également informé que le site de Puymérle fait partie d'un site environnemental, objet d'une attention particulière de la mairie.

Lu et approuvé,
Le locataire,

Lu et approuvé

Signature

Christian CROIZARD
Président de la CdC Cœur de Charente
Par convention,
Gérard LIOT
Maire d'Aussac-Vadalle

Signature



* rayer les mentions inutiles

* il est rappelé que le débroussaillage des abords du préau est à la charge des locataires, la CDC n'assure le nettoyage qu'une fois l'an

* nous rappelons qu'il est important de faire attention de l'usage de l'eau des sanitaires